



Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) / Mesures A des projets d'agglomération

pour les mesures de Circulation routière et de Mobilité
douce

Informations et instructions pour remplir les fichiers de chiffres-clés

Version 12.0 du 13.08.2018

Sommaire

1.	Situation initiale	2
2.	Préambule.....	2
2.1.	Données uniques (contrôle des délais)	2
2.2.	Données périodiques (contrôle des délais, contrôle financier et contrôle des coûts).....	2
3.	Aperçu des périodes considérées et des délais de remise.....	3
4.	Formulaires à remplir.....	3
4.1.	Exigences	3
4.1.1.	En-têtes de données.....	3
4.1.2.	Données détaillées	4
5.	Relevé des données le 15 février à la date de référence du 31.12.xx dans le contrôle des délais (partie A) et le contrôle des coûts (partie C)	5
5.1.	Relevé de données unique dans le contrôle des délais	5
5.1.1.	Chiffres-clés uniques dans le contrôle des délais (partie A)	5
5.1.2.	Formulaire Excel « Relevé unique des chiffres-clés dans le contrôle des délais »	6
5.2.	Relevé de données périodique (annuel) dans le contrôle des délais et le contrôle des coûts	6
5.2.1.	Chiffres-clés périodiques (annuels) dans le contrôle des délais (partie A)	6
5.2.2.	Chiffres-clés périodiques (annuels) dans le contrôle des coûts (partie C)	6
5.2.3.	Formulaire Excel « Relevé annuel des chiffres-clés dans le contrôle des délais et le contrôle des coûts ».....	7
6.	Relevé des données au 15 avril dans le contrôle financier (partie B).....	7
7.	Relevé des données au 15 octobre dans le contrôle financier (partie B)	8
8.	Remise des fichiers	8



1. Situation initiale

D'après les directives de l'OFROU (annexe D) relatives aux volets Circulation routière et de Mobilité douce, les chiffres-clés requis pour le contrôle des délais et des coûts doivent être saisis **une fois par an à la date de référence au 31.12.xx**. Le calcul simplifié du renchérissement (avant contrat et après contrat) est effectué par l'office compétent / l'administration du Fonds FORTA. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est calculée avec le décompte final.

Les fichiers Excel sont disponibles sur le site Internet

https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/dokumente-nationalstrassen/fonds-d_infrastructure---projets-dagglomeration/chiffres-cles.html

2. Préambule

Les présentes instructions expliquent le contenu des fichiers de saisie. Le rapport sur les chiffres-clés se compose des parties de contrôle suivantes :

- **Contrôle des délais (partie A)**
→ données uniques et périodiques
- **Contrôle financier (partie B)** subdivisé en
 - Contrôle financier - budget / plan financier (partie B1)
→ données périodiques
 - Contrôle financier – crédit d'engagement (partie B2)
→ données uniques et périodiques
 - Contrôle financier – compte de fonctionnement (partie B3)
→ données périodiques
- **Contrôle des coûts (partie C)**
→ données périodiques

2.1. Données uniques (contrôle des délais)

Seules les conventions de financement nouvellement signées durant la période considérée doivent être mentionnées. Pendant la durée de la mesure, ces données restent inchangées.

2.2. Données périodiques (contrôle des délais, contrôle financier et contrôle des coûts)

Les données périodiques doivent être relevées à différentes dates. Le tableau ci-après donne un aperçu des périodes considérées et des délais.



3. Aperçu des périodes considérées et des délais de remise

	Partie du contrôle	Période considérée	Délai de remise
A	Contrôle des délais/ état d'avancement	jusqu'au 31 décembre (n-1)	15 février
B	Contrôle financier		
	- Planification	Exercice actuel	15 avril
	- Budget (VA)	VA : indication dans la planification (n+1)	15 avril
	- Plan financier (FP)	FP : année n+2 / n+3 / n+4	15 avril
	VA-état des crédits	1 ^{er} janvier - 31 décembre (n)	15 avril
	(VA / besoins actuels)	1 ^{er} janvier - 31 décembre (n)	15 août ¹
		1 ^{er} janvier - 31 décembre (n)	15 octobre
C	Contrôle des coûts	jusqu'au 31 décembre (n-1)	15 février

n = année en cours

¹ Le chiffre-clé R5 est relevé en fonction des besoins.

4. Formulaires à remplir

Les champs à remplir sont marqués en couleur. Par sécurité (données erronées), les fichiers Excel sont protégés. Les données ne peuvent être saisies que dans les cellules de couleur. Des lignes supplémentaires peuvent être insérées si nécessaire. Dans ce cas, la dernière cellule doit être marquée puis copiée sur la nouvelle ligne à insérer en dessous.

4.1. Exigences

- Un formulaire Excel par agglomération et par génération
- Une ligne par convention de financement
- Saisie des chiffres (par. ex. 1000, et non 1 mio ou 1.0)

4.1.1. En-têtes de données

Les en-têtes de données doivent être complétés par les indications suivantes :

- **projet d'agglomération**
- **date**
- **nom**
- **sceau/signature de l'autorité cantonale responsable**
(signature d'une personne habilitée à signer)



	A	B	C	D	E	F
1	 Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	Projet d'agglomération 1^{ère} génération				
2	Office fédéral des routes (OFROU) / FORTA - trafic d'agglomération			Relevé unique des chiffres-clés		
3				contrôle des délais (partie A)		
4	Date de référence :			Date :		
5	Fourniture des données :			Nom :		
6						
7						
8				Sceau/Signature de l'autorité cantonale responsable :		

4.1.2. Données détaillées

Dans la partie inférieure du tableau, il convient de saisir les indications détaillées par convention de financement. Celles-ci varient en fonction de la partie du contrôle (à l'exception des deux premières colonnes A et B). La définition des divers chiffres-clés et les explications afférentes figurent dans les directives de l'OFROU (annexe D). Le chapitre 5 des présentes instructions indique les chiffres-clés à relever à la date de référence (31.12.xx).

Dans la colonne A, il convient de saisir **l'identification du projet**, qui se trouve sous le chiffre 2.1 de chaque convention de financement (**ordre interne SAP / code ARE**). Ce numéro d'identification commence par 1353xxxx / xxxx.xxx pour la 1^{ère} génération et par 1354xxxx / xxxx.xxx pour la 2^{ème} génération. La colonne B doit contenir **le nom de la convention de financement**.



Convention de financement N° 13530000

Contribution maximale de la Confédération CHF 2'160'000.--

La présente convention de financement est conclue entre

la Confédération suisse,

représentée par

l'Office fédéral des routes (OFROU)

3003 Berne,

et

le canton de See,

représenté par le

Service des ponts et chaussées

1111 Wasser

pourvoyeur de contributions

bénéficiaire de contributions

Convention de financement relative au paquet de mesures

Velowegnetz, Partie 1 (Seeweg)

ARE N° 4444.444

du projet d'agglomération

SeeLand



chiffre 2.1 convention de financement

2. Partie 1 (Seeweg) du paquet de mesures Velowegnetz

2.1 Le numéro de la convention de financement sera mentionné dans toute la correspondance, accompagné du numéro d'identification du projet d'agglomération (code ARE) 4444.444 qui figure dans l'accord sur les prestations. L'identification du projet est la suivante :

13530000 / 4444.444

Les colonnes D et suivantes varient en fonction du fichier et doivent être remplies conformément aux directives de l'OFROU.

	A	B	C	D	E	F
10					pour les travaux comprenant les coûts imputables	
11	Identification du projet	Nom de la convention de financement		Début des travaux (effectif)	Mise en service (planifiée)	Fin du projet (planifiée)
12	Convention de financement/ARE Code			(date : mm.aaaa) T4	(date : mm.aaaa) T5	(date : mm.aaaa) T7
13	1353xxxx/xxxx.xxx					
14						
15						
16						
17						

Une ligne par convention de financement est prévue. Dans le cadre d'une convention de financement comprenant plusieurs parties de mesures d'un paquet de mesures, on inscrira par exemple pour le chiffre-clé « Début des travaux » la date de la première partie de mesure et pour « Fin du projet » la date de la dernière partie de mesure. L'avancement des travaux (exprimé en pourcentage) se rapporte à l'ensemble des parties mesures.

5. Relevé des données le 15 février à la date de référence du 31.12.xx dans le contrôle des délais (partie A) et le contrôle des coûts (partie C)

Les chiffres-clés doivent être relevés d'ici au 15 février (année en cours) rétroactivement au 31 décembre de l'année précédente.

5.1. Relevé de données **unique** dans le contrôle des délais

Si une convention de financement a été signée l'année précédente (1.1.xx - 31.12.xx), il faut saisir les données uniques dans le contrôle des délais.

5.1.1. Chiffres-clés **uniques** dans le contrôle des délais (partie A)

Les données suivantes doivent être relevées une fois au 15.2.xx rétroactivement pour la période considérée de l'année précédente :

Chiffre-clé	Délai / état d'avancement	Indications	Remarques
T4	Début des travaux (effectif)	Date (mm.aaaa)	Début réel des travaux (effectif)
T5	Mise en service (planifiée)	Date (mm.aaaa)	Mise en service selon la planification initiale
T7	Fin du projet (planifiée)	Date (mm.aaaa)	Fin du projet selon la planification initiale



5.1.2. Formulaire Excel « Relevé unique des chiffres-clés dans le contrôle des délais »

Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra		Projet d'agglomération 1 ^{ère} génération			
Office fédéral des routes (OFROU) / FORTA - trafic d'agglomération		Relevé unique des chiffres-clés contrôle des délais (partie A)			
Date de référence :		31.12.2018	Date :		
Fourniture des données :		15.02.2019	Nom :		
		Sceau/Signature de l'autorité cantonale responsable :			
pour les travaux comprenant les coûts imputables					
Identification du projet	Nom de la convention de financement		Début des travaux (effectif)	Mise en service (planifiée)	Fin du projet (planifiée)
Convention de financement/ARE Code			(date : mm.aaaa) T4	(date : mm.aaaa) T5	(date : mm.aaaa) T7
1353xxxx/xxxx.xxx					

5.2. Relevé de données **périodique (annuel)** dans le contrôle des délais et le contrôle des coûts

Les chiffres-clés périodiques dans le contrôle des délais et le contrôle des coûts doivent être saisis annuellement.

5.2.1. Chiffres-clés **périodiques (annuels)** dans le contrôle des délais (partie A)

Les données périodiques dans le contrôle des délais doivent être saisies annuellement.

Chiffre-clé	Délai / état d'avancement	Indications	Remarques
T9	Avancement des travaux (effectif)	% (par tranches de 5 %)	Avancement des travaux (effectif) ; saisi par tranches de 5 %

5.2.2. Chiffres-clés **périodiques (annuels)** dans le contrôle des coûts (partie C)

Les données périodiques dans le contrôle des coûts doivent être saisies annuellement.

Chiffre-clé	Etat des coûts	Indications	Remarques
KC7	Coûts effectifs et imputables occasionnés (TVA et renchérissement inclus)	Coûts effectifs	Total des coûts cumulés = factures reçues (TVA et renchérissement inclus)
KC8	Recettes effectivement réalisées (renchérissement et TVA inclus)	Recettes effectives	Recettes (produits) créditées à la mesure (TVA inclus)



5.2.3. Formulaire Excel « Relevé annuel des chiffres-clés dans le contrôle des délais et le contrôle des coûts »

A	B	C	D	E	F
Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra Projet d'agglomération 1^{ère} génération					
Office fédéral des routes (OFROU) / FORTA - trafic d'agglomération Relevé annuel des chiffres-clés contrôle des délais (partie A) Relevé annuel des chiffres-clés contrôle des coûts (partie C)					
Date de référence :		31.12.2018	Date :		
Fourniture des données :		15.02.2019	Nom :		
Sceau/Signature de l'autorité cantonale responsable :					
100 % des frais imputables					
Identification du projet	Nom de la convention de financement		Avancement des travaux en %	Total coûts effectifs imputables (renchérissement et TVA v. comoris) (CHF)	Recettes effectivement réalisées (renchérissement et TVA v. comoris) (CHF)
Convention de financement/ARE Code			(par tranches de 5 %) T9	KC7	KC8
1353xxxx/xxxx.xxx					

6. Relevé des données au 15 avril dans le contrôle financier (partie B)

Dans la partie « contrôle financier », les besoins financiers en contributions fédérales pour la période actuelle (planification), le budget et les trois plans financiers (FP) doivent être calculés. L'administration du Fonds FORTA de l'OFROU remet au préalable au canton responsable un fichier par projet d'agglomération sous forme électronique (cf. tableau ci-dessous).



Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA

Projet d'agglomération

Planification 2018 / Budget 2019 /

Plan financier 2020 - 2022

1^{ère} génération

mio CHF

Mesure	Catégorie (voir légende)	Code ARE	Coût 2005 selon accord sur les prestations	Contribution maximale Confédération selon accord sur les prestations	Contributions fédérales Versements jusqu'à 2017	Besoin financier en contribution fédérale Planification 2018	Besoin financier en contribution fédérale Budget 2019	Besoin financier en contribution fédérale FP 2020	Besoin financier en contribution fédérale FP 2021	Besoin financier en contribution fédérale FP 2022



7. Relevé des données au 15 octobre dans le contrôle financier (partie B)

Les besoins financiers en contributions fédérales de l'année en cours doivent être mis à jour et reportés dans la partie « contrôle financier » (chiffre-clé R6)

	A	B	C	D	E
1	Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	Projet d'agglomération 1^{ère} génération			
2	Office fédéral des routes (OFROU) / FORTA - trafic d'agglomération			Relevé des chiffres-clés pour le contrôle des finances (partie B3)	
3	Période (année):		2018	Date:	
5	Fourniture des données:		15.10.2018	Nom:	
7					
8	Sceau/Signature de l'autorité cantonale responsable:				
9					
10	Compte de fonctionnement				
11	Objet Fonds d'infrastructure Ordre interne	Nom de la convention de financement		Besoins financiers de l'année (contribution fédérale) en cours mis à jour au 15 octobre	
12	Convention de financement / Code ARE			R6 (CHF)	
13	1353xxxx / xxxx.xxx				
14					
15					
16					

8. Remise des fichiers

Les cantons répondent de la qualité des données et du respect des délais de remise.

Une fois correctement remplis, les formulaires Excel du contrôle des délais et du contrôle des coûts pour les mesures relatives à la circulation routière et à la mobilité douce doivent être remis sous forme électronique (format Excel) à :

michel.alt@astra.admin.ch

L'exactitude des données doit être attestée par le **cachet et la signature de l'autorité cantonale compétente** (personne habilitée à signer, désignée par le canton). Les fichiers doivent parvenir par la poste à l'Office fédéral des routes (OFROU), division Réseaux routiers, Planification des réseaux, à l'attention de Monsieur Michel Alt, 3003 Berne.

Pour toute question concernant les formulaires à remplir, veuillez vous adresser directement à Monsieur Michel Alt (☎ 058 463 37 66).